

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PORTANT SUR LE BUDGET 2011 DE L'ARASMA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,

La commission des Finances constituée des Municipaux suivants :

MM. Bryner de Longirod, Jaberg de Lussy-sur-Morges, et Coucet de Lully et rapporteur,
Mme Agassiz de Lonay étant excusée,

s'est réunie le vendredi 24 septembre 2010 dans les bureaux du CSR à Morges en présence de Mme Burnet, Présidente de l'ARASMA, MM. Vouillamoz et Rochat, respectivement Directeur et Adjoint de direction du CSR de Morges, M. Mercier, Municipal à Vullierens et M. Fernandez, Municipal à Etoy, respectivement Président et Vice-Président du Conseil intercommunal de l'ARASMA.

Lors de cette séance, la commission a reçu toutes les explications relatives au budget 2011 par les représentants du CODIR et elle les en remercie.

Préambule

Le budget proposé pour l'année 2011 s'élève à Fr. 16'969'436.- pour les charges contre Fr. 13'772'300.- pour l'année 2010, soit une augmentation de Fr. 3'197'136.-.

Une augmentation des indemnités du Comité de Direction est prévue dans chaque partie du budget. Elle est parfaitement justifiée en raison du passage de 5 à 7 membres au 1^{er} juillet 2011.

Notons que les contrats signés avec Microsoft pour le suivi informatique de chaque poste impliquent une hausse des coûts.

Il faut également prendre en compte que, malgré la démission pour la fin de cette année des communes de Longirod, Marchissy et St-Georges qui seront rattachées au district de Nyon, 22 communes de l'ancien district de Cossonay rejoindront l'ARASMA dès le 1^{er} juillet 2011.

La commission attire votre attention sur les points suivants :

- **Revenu d'insertion (RI)**

Une hausse des dossiers à traiter due à la conjoncture actuelle et au passage de 5 à 7 membres du Comité de Direction expliquent en grande partie la légère hausse des charges par rapport au budget 2010.

La participation des communes est de Fr. 0.50/habitant pour les 44 communes de l'ARASMA qui restent membres de l'ARASMAC au 1^{er} juillet 2011 et de Fr. 0.25 pour les 22 communes qui rejoindront l'ARASMAC.

- **Placement familial à la journée (Accueil familial de jour AFJ)**

La hausse est due à l'augmentation du nombre d'heures d'accueil fournies par les accueillantes en milieu familial.

Rappelons que trois places de parc ont à nouveau été budgétées pour les coordinatrices qui effectuent de nombreux trajets journaliers. En effet, depuis l'année dernière, il n'y a plus de places de parc mises à disposition par la commune de Morges à un tarif préférentiel.

La participation des parents de 40% des coûts selon la politique tarifaire est évaluée à Fr. 1'275'000.-.

- **Agence d'assurances sociales**

L'augmentation de Fr. 157'600.- par rapport au budget précédent est due à la reprises de l'agence d'assurances sociales de Cossonay, soit deux emplois plein temps de plus dès le 1^{er} juillet 2011.

La participation des communes est fixée à Fr. 18.98/habitant pour 2011 contre Fr. 18.55 l'an dernier.

- **Réseau AJEMA**

L'augmentation de ce poste de Fr. 2'339'350.- par rapport à l'année précédente est due en partie en partie à la couverture du déficit des structures AFJ et au fonctionnement de l'AJEMA. De plus, il faut préciser qu'une rétrocession aux communes signataires inter-réseaux est effectuée pour les enfants domiciliés dans le district de Morges et placés à l'extérieur.

Conclusion

La commission des finances approuve donc, après études et délibérations, les budgets 2011. Elle vous recommande, à l'unanimité, de les accepter tels que présentés.

Pour la commission des Finances

Irène Agassiz



Martin Bryner



Pierre Jabert



Raphaël Coucet

